



5 octobre 2015

Assainissement du site chimique d'Evionnaz

(IVS).- En mai 2015, BASF Suisse SA annonçait sa volonté de vendre à Siegfried Holding AG une partie de ses activités dans le domaine de la production pharmaceutique, dont notamment le site de production d'Evionnaz. Afin de régler le transfert des responsabilités environnementales selon la loi sur la protection de l'environnement (LPE) et garantir la couverture financière des mesures à prendre selon l'Ordonnance sur les sites contaminés (OSites), l'Etat du Valais, la commune d'Evionnaz, BASF et Siegfried ont signé une convention réglant le transfert des responsabilités environnementales entre BASF Pharma (Evionnaz) SA et Siegfried Evionnaz SA.

La convention négociée entre BASF Pharma (Evionnaz) SA, Siegfried Evionnaz SA, BASF Suisse SA, Siegfried Holding AG, ainsi que la commune d'Evionnaz et l'Etat du Valais définit les responsabilités transférées à Siegfried Evionnaz SA et celles demeurant dans les mains de BASF Pharma (Evionnaz) SA. Siegfried Evionnaz SA reprend toutes les responsabilités environnementales selon la LPE incombant actuellement à BASF Pharma (Evionnaz) SA, à l'exception de celles liées à la pollution du canal de la Balmaz et à l'ancienne décharge de l'Abergement. BASF conserve sa part de responsabilités pour ces deux sites.

Aussi bien Siegfried Evionnaz SA que BASF Pharma (Evionnaz) SA ont fourni au Canton des garanties pour le financement des mesures leur incombant. Il s'agit d'une part de garanties bancaires et d'autre part de garanties de porte-fort par Siegfried Holding AG et par BASF Suisse SA.

Etat d'avancement des investigations et assainissements

L'ancienne décharge des Iles Vieilles avaient déjà été assainie par BASF en 2008 par excavation et élimination de 229 fûts et 8'700 m³ de matériaux contaminés.

Pour l'usine Sud, BASF a remis un projet d'assainissement au début de l'été au Service de la protection de l'environnement (SPE). Ce dernier fixera dans une décision les conditions à respecter et les objectifs à atteindre, puis les mesures seront exécutées par Siegfried. Les investigations de l'usine Nord, jusqu'à présent menées par BASF, seront poursuivies par Siegfried sous le contrôle du SPE.

Parallèlement, BASF procédera à une analyse des eaux souterraines en aval de l'ancienne décharge de l'Abergement afin de vérifier si cette dernière a un impact sur la qualité de la nappe phréatique.

D'entente avec la commune d'Evionnaz, BASF mène actuellement, une investigation de la pollution du canal de la Balmaz. Le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) examine dans quelle mesure les responsabilités incombant à l'entreprise Hetako ont été reprises par Orgamol SA, puis par BASF afin de déterminer qui devra prendre en charge les coûts d'investigation et d'assainissement.



Personnes de contact

- **Etat du Valais : Cédric Arnold, chef du SPE, 027 606 31 55**
- **Commune d'Evionnaz : Christiane Rey Jordan, conseillère municipale, 079 262 20 93**
- **BASF : Service de presse BASF, 061 636 33 33, media-switzerland@basf.com**
- **Siegfried : Peter A. Gehler, Chief Communications Officer, 062 746 1148 / 079 416 4116**